

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 77

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

OBJET : Action collective d'éducation à la santé " accès santé" : convention avec l'association formation pour la coopération et promotion professionnelle méditerranée (ACPM).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association de formation pour la coopération et promotion professionnelle méditerranée (ACPM). L'action concerne l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement.

L'association ACPM propose l'action collective d'éducation à la santé (ACCES) en faveur de 90 BRSA sur l'ensemble du territoire de Marseille. L'action est axée sur une approche préventive et éducative autour de la santé et poursuit les objectifs suivants :

- développer les compétences psychosociales et l'autonomie des BRSA ;
- permettre aux BRSA de redonner sa juste place à la maladie et à son ressenti ;
- favoriser la prévention et l'éducation à la santé ;
- expliciter aux BRSA et leur faire accepter les traitements et la démarche de soins auprès du réseau médical de proximité et de droit commun ;
- les redynamiser par une démarche d'insertion sanitaire, sociale et professionnelle en prenant en considération leur état de santé, leur pathologie et en améliorant leur image de soi.

Au total, 6 groupes de 15 personnes (soit 3 groupes sur le site nord à Bougainville et 3 groupes sur le site centre/est rue de Rome) sont accueillis de la manière suivante :

- 1) des temps de travail en groupe (2 à 3 demi-journées par semaine et par personne) comprenant :
 - un temps d'information « éducation à la santé » (une demi-journée par semaine) assuré par l'éducateur à la santé, le psychologue, (sommeil, alimentation, activité physique et diverses pathologies) et le cas échéant, des partenaires extérieurs.

- un temps d'expression au cours d'ateliers (une demi-journée par semaine) : 7 ateliers (expression théâtrale, bricolage-décoration, danse feeling, relaxation dynamique, parler en marchant, cuisine) sont programmés afin de faciliter la reconstruction du BRSA ;
 - un temps d'information « gestion de la douleur et des postures », en lien avec le centre spécialisé Phocéa (une demi-journée par semaine sur 12 séances maximum), pour les sensibiliser à l'intérêt d'une activité physique afin de limiter les douleurs musculo-squelettiques ;
 - un temps d'échanges lors d'ateliers optionnels (une demi-journée par semaine).
- 2) des temps individuels avec l'éducateur santé et le psychologue, séparément ou ensemble, qui peuvent varier selon les besoins identifiés. Ce binôme apporte les conditions nécessaires à un accompagnement global de la personne.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action 2017/2018 couvrant la période du 01/10/2017 au 30/06/2018 :

109 personnes ont été reçues pour 94 intégrations. Sur les 82 situations ayant donné lieu à une préconisation :

- 14 % concernent une action emploi/formation : formation linguistique et professionnelle, accompagnement à l'emploi, aide à l'élaboration d'un projet telle que la demande de reconnaissance qualité travailleur handicapé (RQTH) ;
- 46 % sont relatives à une orientation sociale : activité sociale dont bénévolat, culturelle ou sportive, soutien spécifique ;
- 30 % ont abouti à une démarche de soins à poursuivre auprès d'associations spécialisées sur certaines pathologies psychologiques ou psychiatriques.

Bilan intermédiaire de l'action 2018/2019 couvrant la période du 01/10/2018 au 30/04/2019 :

87 BRSA ont été reçus et sont toujours en cours d'accompagnement.

L'action, menée par une équipe pluridisciplinaire, mobilise un fort partenariat dans les domaines suivants : diabète, addictions, asthme, etc. Cette action favorise d'ores et déjà des entrées en démarches de soins et une modification des habitudes de vie qui dynamisent le parcours d'insertion. En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Il est proposé de renouveler cette action du 01/10/2019 au 30/06/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent mais avec une augmentation du financement de 9 138,50 € correspondant à des temps d'intervention supplémentaires de la référente de l'action et de la secrétaire, et la revalorisation des frais de fonctionnement liés au coût des locaux.

Ce rapport concerne le financement de l'association ACPM selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 100 080,00 €. Cette action d'un montant total de 200 160,00 € est cofinancée par le fonds social européen (FSE) à hauteur de 50 %. Le financement de l'action au titre du FSE fera l'objet d'un rapport séparé à une prochaine Commission permanente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL